

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE RENNES

3, contour de la Motte  
CS 44416  
35044 RENNES Cedex  
Téléphone : 02.23.21.28.28  
Télécopie : 02.99.63.56.84

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 16 h 15  
<https://rennes.tribunal-administratif.fr>

| Ville de Douarnenez |              |
|---------------------|--------------|
| N°                  | Original     |
| Date                | 14 AOUT 2025 |
| Copies              |              |
|                     |              |
|                     |              |

Rennes, le 05/08/2025

E25000181 / 35

M. le Maire de Douarnenez  
Hôtel de Ville  
Bureau de l'Urbanisme  
B.P. 437  
29174 DOUARNENEZ CEDEX

Dossier n° : E25000181 / 35  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE

**Objet :** Modification n°5 du plan local d'urbanisme

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Laurent CHARBONNIER, retraité de la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest, demeurant 4 route du pont Rheun, BRÉLÈS (29810) (tel : 06.26.65.36.56) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

**Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

Valérie Le Boëdec

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 5 août 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E25000181 /35

CODE : 1

Le conseiller délégué

Vu, enregistrée le 15 juillet 2025, la lettre par laquelle la commune de Douarnenez demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*Modification n°5 du plan local d'urbanisme,*  
ainsi que la notice de présentation du projet ;

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme,

Vu la décision du 2 septembre 2024 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu le formulaire par lequel le commissaire enquêteur déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Laurent Charbonnier est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au maire de Douarnenez et à M. Laurent Charbonnier.

Fait à Rennes, le 5 août 2025

Pour le président,  
Pour ampliation,



E. Leloup

Le conseiller délégué,

P. Vennégues